

Appel à Manifestation d'Intérêt

Animation et promotion
du label Aix-Marseille French Tech
2018-2020

Cahier des charges



SOMMAIRE

- Contexte
- Objet et contenu de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- Axes de la Feuille de route 2018-2020
- Contenu des offres
- Critères d'analyse des offres
- Contacts ressources et calendrier de l'opération prévoyant la livraison des mémoires en réponses à l'AMI

CONTEXTE

Le 12 novembre 2014, Madame Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'État chargée du Numérique, a décerné le label French Tech à 12 métropoles, dont Aix-Marseille qui a été la première annoncée. En effet, notre agglomération avec une économie numérique forte de 7.000 entreprises, 44.000 emplois et générant plus de 8 milliards d'Euros de chiffre d'affaires annuel, constitue un écosystème de rayonnement mondial.

Le Plan Marseille Attractive 2012-2020 adopté par le Conseil Municipal de la Ville de Marseille en décembre 2012, l'Agenda Economique de la Métropole Aix-Marseille Provence, adopté le 31 mars 2017 ont retenu la filière numérique comme filière d'excellence du territoire.

Ainsi, la démarche Aix-Marseille French Tech (AMFT) est portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence. Rejoints par la Chambre de Commerce et d'Industrie, AMFT bénéficie d'une coopération étroite avec les autres institutions publiques et privées. L'opérateur choisi par les collectivités a été depuis l'obtention du label jusqu'à aujourd'hui a été l'association Medinsoft.

Cette démarche s'appuie, depuis l'origine, sur la mobilisation des dirigeants d'entreprises et de leurs groupements professionnels. Elle entend développer une stratégie ambitieuse visant à accélérer la croissance des start-ups et le rayonnement de l'écosystème numérique et de l'innovation.

Le territoire a été labellisé en 2016 par l'Etat sur 4 thématiques dans le cadre de l'appel à projet « Réseaux thématiques » : IoT, CleanTech, Santé, et Sport.

L'Etat partage le même constat que celui réalisé par les acteurs métropolitains : l'effort remarquable de communication et de visibilité du label doit s'appuyer sur une meilleure intégration des structures opérationnelles d'accompagnement à la création, l'accélération et l'internationalisation des start-ups et entreprises innovantes en hyper-croissance.

La French Tech nationale met en avant les orientations suivantes à renforcer :

- ⇒ Mieux fédérer les structures de l'écosystème au sein la gouvernance French Tech et du plan d'actions
- ⇒ Améliorer la visibilité et la coopération internationales (Presse, écosystèmes...)
- ⇒ Accélérer la collaboration entre startups, ETI et Grands Groupes
- ⇒ Contribuer au développement de l'entrepreneuriat féminin

Enfin, les labels French Tech accordés par l'État en 2016 vont faire l'objet d'une procédure de renouvellement mi 2018.

Le présent appel à manifestation d'intérêt, s'appuyant sur un bilan positif des actions entreprises, s'inscrit donc dans la logique de mieux soutenir la croissance et le développement des start-ups tout en contribuant à l'attractivité économique du territoire et en confortant le renouvellement du label.

Le portage du label sera attribué pour les trois prochaines années civiles (2018 à fin 2020).

Pour répondre à cette ambition et conscientes de la qualité du travail effectué depuis 2014, les collectivités publiques poursuivront leur soutien financier à l'opérateur Aix-Marseille French Tech pendant la période 2018-2020.

A ce stade, les attentes des collectivités métropolitaines en terme de gouvernance d'AMFT sont :

- ⇒ Se doter d'une gouvernance représentative de l'écosystème public/privé, grands groupes / start-up, avec un fonctionnement adapté à la nouvelle feuille de route.
- ⇒ Mettre en place une chaîne de fonctionnement plus efficace entre les représentants de AMFT, les élus et les techniciens des financeurs.
- ⇒ Redéfinir un périmètre d'intervention élargi inclusif pour toutes les startups du territoire, y compris celles qui n'appartiennent pas au secteur du numérique
- ⇒ Impliquer AMFT au cœur de l'Accélérateur M lancé par la Métropole et la Ville de Marseille au 2^{ème} semestre 2018, partie prenante du futur projet de Bâtiment Totem Numérique, et rayonner sur les lieux d'innovation stratégiques portés par les collectivités du territoire métropolitain.

OBJET ET CONTENU DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'objet du présent AMI est de sélectionner, dans le cadre du dispositif Aix Marseille French Tech, une équipe, une organisation susceptible de déployer un plan d'actions conforme à la feuille de route 2018-2020 (3 ans) présentée dans le présent cahier des charges.

Quelques éléments de contexte :

Ce qu'AMFT est :

- ⇒ Un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat orienté à l'échelle métropolitaine
- ⇒ Un label donné par le Gouvernement aux Métropoles qui en choisissent l'opérateur (association dans le cadre d'AMFT) et se portent garantes de l'intégrité du label
- ⇒ Un label et une marque « open source » pour les start-ups
- ⇒ Une marque administrée par l'opérateur pour la labellisation de l'écosystème
- ⇒ Un espace de mixité public/privé
- ⇒ Un relais de la communication et du marketing territorial
- ⇒ Un collectif qui porte et anime cette marque par des actions de visibilité de ses filières
- ⇒ Un collectif qui fédère les entreprises innovantes du territoire lors d'événements nationaux et internationaux
- ⇒ Un soutien à l'animation de l'écosystème de start-ups, notamment par les accélérateurs
- ⇒ Un label étendu depuis 2016 à d'autres secteurs professionnels (cf. Réseaux thématiques)

Ce qu'AMFT n'est pas :

- ⇒ Une structure d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises Innovantes
- ⇒ Un opérateur des aides French Tech
- ⇒ Un pôle de compétitivité
- ⇒ Une agence de développement économique
- ⇒ Un syndicat patronal
- ⇒ Une agence de communication

Une attention particulière sera apportée à la compréhension des enjeux en termes de croissance pour les start-ups et de rayonnement pour le territoire du label French Tech.

Les propositions formulées alimenteront le dossier de candidature que les Collectivités et les entreprises de l'écosystème métropolitain présenteront à la Mission Nationale French Tech en vue du maintien du label accordé en 2016.

AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2018-2020

• Ambition 1 : Appui à la création et à la croissance de startups

- ⇒ Communiquer pour faciliter l'accès des start-ups et des entreprises de croissance aux dispositifs de financement (Business Angels, Venture Capitalists nationaux et internationaux, Pass French Tech, French Tech Tickets...)
- ⇒ Cartographier et publier les ressources d'incubation et d'accélération du territoire
- ⇒ Impulser des programmes expérimentaux et/ou appels à projet favorisant la remontée de solutions innovantes en lien avec l'agenda du développement numérique et économique de la Métropole et des financeurs
- ⇒ Informer et orienter les entreprises souhaitant intégrer les dispositifs French Tech ou s'implanter sur notre territoire en formalisant une offre de soft-landing en lien avec les lieux d'ancrage métropolitains (Hub de l'innovation, pépinières, agence de promotion, Euroméditerranée, CCI) et les dispositifs nationaux et territoriaux d'aide au développement.

• Ambition 2 : Attractivité du territoire et Internationalisation des startups

- ⇒ Recensement, sourcing, et recrutement des start-ups en vue de leur participation aux salons professionnels de la filière numérique en collaboration avec les Clusters et Institutions.
- ⇒ Contribution au recrutement de start-ups exogènes (présence sur salons et missions portés par les collectivités, campagne de presse, concours de start-ups, French Tech Ticket, French Tech Visa)
- ⇒ Plan d'actions visant à structurer la relation avec les écosystèmes internationaux (ex : French Tech Hub, réseau international des collectivités) pour promouvoir l'attractivité du territoire.

• Ambition 3 : Coordination

- ⇒ Assurer les relations avec la Mission Nationale French Tech en lien avec les équipes techniques des financeurs (indicateurs = Diffusion des comptes rendus des réunions nationales, benchmark des feuilles de route des autres territoires, ...).
- ⇒ Développer l'adhésion des entreprises et startups à l'association AMFT (indicateurs : croissance du nombre d'adhérents, évolution du % des cotisations dans le budget).
- ⇒ Fédérer les structures innovantes de l'écosystème par une meilleure intégration à la gouvernance
- ⇒ Proposer des indicateurs de suivi et actualiser un reporting trimestriel au COMEX

• Ambition 4 : Communication et visibilité de l'écosystème numérique

- ⇒ Gestion de la marque (attribution du label à l'écosystème, promotion du label auprès des startups, protection de la marque AMFT, ...).
- ⇒ Gestion des outils de communication (réseaux sociaux, site internet, newsletter) d'AMFT avec transfert des outils en fin de mandat au nouvel opérateur
- ⇒ Définition / Animation d'un plan Media et promotion au niveau local, national et international en lien avec les services Presse des collectivités (indicateur : retombées presse nationales et internationales)
- ⇒ Organisation d'événements, labellisation et promotion d'un programme d'événements

de l'écosystème innovant permettant de valoriser les start-ups (ex : French Tech Weeks), avec une forte ambition en terme de promotion, (parrainage) implication opérationnelle de la French Tech lors d'événements territoriaux

- ⇒ Proposition d'un grand événement annuel à portée nationale regroupant l'ensemble de l'écosystème public et privé

CONTENU DES OFFRES

Les offres devront présenter une note méthodologique intégrant :

- ⇒ la vision du candidat sur la filière numérique, le soutien à la croissance des start-ups et les opportunités de développement pour le territoire
- ⇒ l'expérience du candidat en matière de gestion de projets territoriaux, de connaissance des stratégies métropolitaines
- ⇒ la méthodologie prévue par le porteur pour de déploiement de la feuille de route et le plan d'actions associé
- ⇒ les objectifs recherchés (de façon cohérente avec ceux de la French Tech et de la Métropole Aix-Marseille Provence).
- ⇒ la description de la gouvernance et son mode de fonctionnement
- ⇒ le business plan, équilibré intégrant des financements privés (avec la définition des modalités de partenariat proposées)
- ⇒ les CV et expériences des personnes proposées pour piloter le déploiement de la feuille de route
- ⇒ l'organisation RH proposée par l'opérateur
- ⇒ la nature des réseaux nationaux et internationaux que le candidat peut mobiliser

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

- ⇒ Représentativité de l'équipe par rapport à la cible de la French Tech, capacité à mobiliser des réseaux pertinents, mobilisation du leader de la structure retenue et des chefs d'entreprises bénévoles pour s'investir dans l'animation et la promotion du dispositif dans une démarche associative et collaborative
- ⇒ Capacité à fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème innovant
- ⇒ Qualité et complémentarité des profils de l'équipe dirigeante formalisés dans un organigramme opérationnel
- ⇒ Capacité à finaliser des partenariats au niveau international
- ⇒ Pertinence des actions proposées pour atteindre les objectifs, et le lien avec les stratégies métropolitaines
- ⇒ Business Plan détaillé sur 3 ans faisant apparaître les financements publics et la montée en puissance des ressources et capitaux privés mobilisés
- ⇒ Nature de la gouvernance proposée et de son mode de fonctionnement. La structure retenue devra s'engager à s'investir pleinement sur la feuille de route French Tech et à formaliser le budget associé

CONTACTS RESSOURCES ET CALENDRIER DE DEPOT DES CANDIDATURES

- **Responsable de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :**

Métropole Aix-Marseille Provence
Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité
M. Jean-Philippe HANFF – Directeur Général Adjoint Développement Economique et Attractivité
Contact : jean-philippe.hanff@ampmetropole.fr

- **Contacts techniques pour demandes de précisions**

Métropole Aix-Marseille Provence	Ville de Marseille	CCI Marseille-Provence
Hubert NOTO hubert.noto@ampmetropole.fr	Stéphane RIZZO : srizzo@marseille.fr	Eric NOTIN eric.notin@ccimp.com

- **Calendrier opérationnel de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

- **Vendredi 19 janvier 2018** : Publication sur les sites Internet des Institutions de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.
- **Mardi 6 février 2018** : Date de clôture des candidatures

Envoi par mail avant 17 h : jean-philippe.hanff@ampmetropole.fr

Et Envoi par LR/AR

Métropole Aix-Marseille Provence
Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité
M. le Directeur Général Adjoint Jean-Philippe HANFF
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

le cachet de la poste et la date d'envoi du mail feront foi de la réception dans les délais

- **Mercredi 14 février 2018 à partir de 9h30** : Convocation des candidats à une soutenance orale de leur dossier au siège de la Métropole – 57, bd Charles Livon – 13007 Marseille

La soutenance s'organisera comme suit :

- 20 minutes de présentation du projet du candidat
- 20 minutes d'échanges avec les représentants de Institutions (Elus et techniciens)
- Confirmation par le collectif des financeurs de l'attribution du portage et de l'animation du label pour la période 2018-2020 : **fin février 2018**